

Date de convocation :

Le 17 juin 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE	4 ^{ème} séance
Séance du 24 juin 2022	

L'an deux-mille-vingt-deux, le vendredi 24 juin, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 11 heures 00 minutes, s'est tenu entièrement par visioconférence, sous la présidence de Monsieur Éric JALTON, le président.

Étaient présents : 28 conseillers communautaires

Nombre conseillers :
En exercice : 48
Présents : 28
Votants : 30 (dont 2 pouvoirs)
▪ Dont pour : 30
▪ Dont contre : 0
▪ Dont abstention : 0

Président : M. Eric JALTON

Vice-présidents : M. Georges BREDENT (5^{ème} vice-président)- M. Jacques BANGOU (8^{ème} vice-président)- Mme Francesca FAITHFUL (9^{ème} vice-présidente)- Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (12^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Gilberte COMPPER (13^{ème} vice-présidente)- M. Teddy FOULE (14^{ème} vice-président)

Autres membres du bureau : Mme Corinne PETRO- M. Pierre THICOT- M. Jean-Luc CELIGNY- Mme Lyliane PIQUION- M. Didier MERIDAN

Autres conseillers communautaires : Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS- Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS- Mme Johane DAHOMAIS- Mme Sandra ENJARIC- M. Fulbert HENRY- Mme Maddly GARGAR- Mme Solange LE BLANC- M. Joseph LEE- M. Michel MADO- Mme Marie-Andrée MANDIL- Mme Magaly MARCIN- Mme Marie-Camille MOUNIEN- M. Alix NABAJOH- M. Rosan RAUZDUBL- M. Dominique THEOPHILE

Secrétaire de séance :

Mme Sandra ENJARIC

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 2

Vice-présidents : M. Harry DURIMEL (2^{ème} vice-président) à Mme Marie-Andrée MANDIL
Autre conseiller communautaire : Mme Jaqueline FAVORINUS à Mme Lyliane PIQUION

Nombre de conseillers absents excusés : 12

Vice-présidents : M. Ary CHALUS (1^{er} vice-président)- Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA (4^{ème} vice-présidente)- Mme Eliane GUIOUGOU (6^{ème} vice-présidente) pouvoir à Mme Nadège THEOPHILE absente

Autres membres du bureau : Mme Renée-George NABAJOH-DELOUMEAUX- Mme Laisely PARAT-EDOM- Mme Tania GALVANI

Autres conseillers communautaires : M. Fabert MICHELY- M. Olivier SERVA- Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE

En cours de séance :

Vice-président : M. Dominique BIRAS (3^{ème} vice-président)

Autre membre du bureau : M. Georges DAUBIN

Autre conseillers communautaire : - M. Alain SOREZE

Acte rendu exécutoire

Nombre de conseillers absents non excusés : 6

Vice-présidents : Mme Murielle JABES (7^{ème} vice-présidente)- M. Chazy CIRANY (10^{ème} vice-président)

Autre membre du bureau : M. William SURDIN

Autres conseillers communautaires : M. Justin DESSOUT- M. Fred EUSTACHE- Mme Nadège THEOPHILE

- après transmission en préfecture

le : 00 JUIL. 2022

- publication sur le site internet ou notification, le : 13 JUIL. 2022

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant le statuts de l'EPCI ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2021.05.04/155 du conseil communautaire du 28 mai 2021 portant modification des délégations de certaines attributions du conseil au président de CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2021.06.05/184 du conseil communautaire du 30 juin 2021 relative au vote d'une autorisation de programme en matière de fonds de concours et approbation d'un règlement ;

Considérant le rapport du président ;

Considérant la volonté de CAP Excellence d'accompagner les villes dans le cadre de la présente mandature dans le financement de leurs projets d'investissement via le mécanisme et les conditions applicables au fonds de concours ;

Considérant que le fonds de concours demandé s'inscrit dans les limites votées en AP/CP et n'excède pas la part de financement assurée, hors subventions ; par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint en annexe ;

Considérant l'avis favorable de la commission finances réunie le 14 juin 2022 ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :

ARTICLE 1- D'attribuer un fonds de concours à la ville des Aymes en vue de participer au financement de la rénovation du stade René-Serge NABAJOH à hauteur de 497.000€ conformément aux crédits votés en AP /CP.

ARTICLE 2- D'autoriser le président de CAP Excellence à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y référant.

ARTICLE 3- D'autoriser le président de CAP Excellence à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

ARTICLE 4- Le président, le directeur général et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le représentant de l'Etat, à Monsieur le maire de la ville des Aymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'au comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers- Cité Guillard 97 100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr).

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 07 JUL. 2022

Le président



Eric JALTON

- Délibération transmise à Monsieur le représentant de l'Etat, le 00 JUL. 2022
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le 13 JUL. 2022
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le 13 JUL. 2022
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 13 JUL. 2022
- Délibération transmise au comptable public, le 13 JUL. 2022

